

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 30 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi trente mars, à dix-neuf heures trente minutes,

Les membres du Conseil municipal de la Commune de LA CHEVROLIERE, se sont réunis à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Johann BOBLIN, Maire, en session ordinaire conformément aux articles L 2121.10 à L.2121.12 et L 2122.8 et L 2122.9 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie électronique aux conseillers municipaux le **24 mars 2023**.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet de la mairie, le **24 mars 2023**.

Nombre de conseillers municipaux			29
Présents	Pouvoirs	Absents	Nombre de suffrages exprimés
22	5	2	27

PRESENTS : M. Johann BOBLIN, Mme Sophie CLOUET, Mme Florence BERTHELOT, M. Christophe AUBERT, Mme Sylvie ETHORE, M. Dominique OLIVIER, M. Emmanuel BEZAGU, M. Laurent MARTIN, Mme Marie-France GOURAUD, Mme Christine LAROCHE, M. Florent COQUET, Mme Valérie GRANDJOUAN, M. Pascal FREUCHET, Mme Anne ROGUET, M. Didier FAUCOULANCHE, Mme Fabienne PAJOT, M. Joël GUILBAUD, Mme Anaïs BOUTET, M. Michel AURAY, Mme Solène ALATERRE, M. Emmanuel JEANNEAU, M. Christophe CHAUVET.

POUVOIRS :

M. Vincent YVON a donné pouvoir à M. Dominique OLIVIER
Mme Nelly STEPHAN a donné pouvoir à Mme Christine LAROCHE
Mme Laurence GOURAUD a donné pouvoir à Mme Marie-France GOURAUD
M. Aymeric PEROCHEAU a donné pouvoir à Mme Anaïs BOUTET
Mme Marilynne MALLEMONT a donné pouvoir à Mme Sophie CLOUET

ABSENTS :

Mme Stéphanie CREFF - M. Frédéric BAUDRY

SECRETARE DE SEANCE : Mme Christine LAROCHE

DELIBERATION N° 2023-13	REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME – BILAN DE LA CONCERTATION DU PLU Rapporteur : Monsieur le Maire
------------------------------------	--

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune a été élaborée, à quelle étape de la procédure elle se situe, et présente le projet du PLU.

Vu les dispositions de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme,

Vu la délibération du conseil municipal de la commune en date du 28/03/2019 prescrivant la révision du

PLU et fixant les modalités de la concertation suivantes :

- La tenue de deux réunions publiques aux phases-clés de la procédure : les enjeux du diagnostic/le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), et le projet de PLU (zonage, règlement écrit, Orientations d'Aménagement et de Programmation),
- Des articles dans le bulletin municipal et le site internet de la commune,
- La mise à disposition d'un registre d'observations en mairie tout au long de la procédure.

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune en date du 15/12/2022 fixant les modalités de la concertation complémentaires suivantes :

- L'organisation d'une réunion publique après l'approbation du Plan d'Aménagement et de Développement Durable et avant l'arrêt du projet ;
- Articles dans le journal municipal et sur le site internet de la ville et les réseaux sociaux ;
- Mise à disposition du dossier et d'un registre d'observations tout au long de la procédure.

Vu le bilan de la concertation annexé à la présente délibération.

Décision :

Après délibération, le Conseil municipal, par un vote à main levée, à la majorité des suffrages exprimés, **par 27 voix pour :**

- Aucune observation de nature à remettre en cause les orientations retenues n'ayant été relevée, considère ce bilan favorable et décide de poursuivre la procédure.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Chevrolière, le 31 mars 2023

Délibération télétransmise en Préfecture

Délibération publiée en Mairie



M. le Maire,

Johann BOBLIN

Réf. Accusé de réception en Préfecture :

0114-211100118-20230331...C1730038023-13-DE.....

Date télétransmission :03/04/2023.....

Date réception Préfecture :03/04/2023.....

Date d'affichage :03/04/2023.....

Acte à classer**CM30032023-13**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-04-03T11-20-52.01 (MI244192494)

Identifiant unique de l'acte : 044-214400418-20230331-CM30032023-13-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) -
DE LA CONCERTATION DU PLU

Date de décision : 31/03/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme
2.1. Documents d urbanisme
2.1.3. POS/PLU

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : CM30032023-13 Révision PLU bilan concertation.PDF Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 03/04/23 à 11:20

Par HERVE Guylene

Transmis

Date 03/04/23 à 11:20

Par HERVE Guylene

Accusé de réception

Date 03/04/23 à 11:31